

Mise en concurrence pour la création d'un logiciel de gestion des Licences et Autorisations de pêche - Questions reçues et réponses apportées

Version du 07 septembre 2018

Q/ Quelles sont les tâches que vous souhaitez accomplir en interopérabilité avec ces logiciels CIEL et LOOP ?

R/ Aujourd'hui nous traitons les dossiers de licences via de fichiers Excel en indiquant des éléments type (date de réception du dossier complet, date d'encaissement du chèque, date de paiement de la CPO, etc.). L'idée est de pouvoir extraire ces informations des fichiers comma pour pouvoir les intégrer directement dans le suivi du dossier de licences.

Q/ Quelle est votre version de CIEL ?

R/ CIEL comma évolution 16.5

Q/ Existe-il des limitations sur les technologies et plateforme à utiliser ? (exemple Google Web Toolkit, WebDev, Linux et/ou Windows, type de bases de données)

R/ Non

Q/ Existe-il des limitations sur les solutions d'hébergement ? (serveurs locaux, distants, type de prestataire d'hébergement...)

R/ Non

Q/ Concernant les échanges, quels seraient les lieux des réunions (Normandie, PACA, autre) ?

R/ Paris, Nantes, Marseille ou Cherbourg

Q/ Sera-t-il possible d'échanger par visioconférence ?

R/ Oui, l'idée est d'avoir quelques réunions d'étapes en présentiel (3-4) mais le reste peut être traité par visio.

Q/ Combien de champs (colonne) contient la Base de référence (Base navires armateurs-patrons et Base pêche à pied) ? Quels sont-ils ?

R/ La base de référence contient environ 40 champs. Tous ne sont pas remplis pour chaque armateur-patron. Parmi ces champs, on trouve : le nom, le prénom et les coordonnées du pêcheur, le nom, l'immatriculation et les caractéristiques techniques du navire (taille, jauge, puissance), l'activité et les engins, l'appartenance à une ou plusieurs Organisation(s) de producteurs, l'organisme de gestion... Cette base est toutefois amenée à évoluer.

Q/ Serait-il possible d'avoir un exemple de formulaire de demande de licence ?

R/ Oui, vous le trouverez en pièce jointe.

Q/ Dans la partie Licences/autorisations, combien de formulaires au format PDF faut-il prévoir pour couvrir l'ensemble des différentes demandes ?

R/ Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément le nombre de formulaires de demande de licences et d'autorisations, il peut être estimé entre 40 et 60 par Comité, si l'on considère une moyenne de 2 documents PDF par Licence/autorisation.

Q/ Qu'est-ce que la BD « NAP/PAP » ?

R/ Il s'agit de la base de référence qui répertorie l'ensemble des pêcheurs embarqués ou à pied de chaque région. Cette base contient également un certain nombre d'informations sur chaque pêcheur (voir la réponse à la 7^{ème} question).

Q/ Combien de courriers type avez-vous ?

Comme pour le nombre de formulaires PDF, aucune estimation précise n'a été réalisée quant au nombre de courriers types. Pour autant, nous pouvons considérer qu'il y a 3 courriers type par licence/autorisation, ce qui représenterait un volume se situant entre 120 et 180 courriers type par Comité.